



## taches comptabilité en plus au bout de 5 ans

Par **PINTA**, le **03/10/2011** à **10:18**

Bonjour,

Employée depuis 5 ans en tant qu'"Assistante Administrative et Commerciale" mon employeur m'impose aujourd'hui d'assurer les fonctions de la comptabilité sans faire d'avenant à mon contrat de travail (convention SYNTEC).

Sachant d'une part, que dans mon contrat de travail aucune tâche n'est détaillée, seul le titre d'"Assistante Administrative et Commerciale" est indiqué ; et sachant d'autre part que depuis 5 ans ces tâches comptables étaient réalisées par des apprenties en alternance (CDD de 2 ans), puis-je refuser de prendre en charge ces tâches ?

Quels sont mes droits et obligations dans ce cas vis à vis de mon employeur ?

Voici l'annonce ANPE pour laquelle j'ai été embauchée il y a 5 ans :

Intitulé du poste : ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) ET COMMERCIAL(E)

Description du poste :

VOUS TRAVILLEREZ EN ETROITE COLLABORATION AVEC LES CONSULTANTS ET LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE. VOUS FEREZ LE SUIVI ET LA MISE A JOUR DES DOSSIERS CLIENTS, DE LA RELATION TELEPHONIQUE AVEC LES CLIENTS, LES FOURNISSEURS ET LES PARETENAIRE, ET LE SUIVI MISSIONS.

En vous remerciant par avance pour votre réponse,  
Cordialement,

Par **P.M.**, le **03/10/2011** à **16:08**

Bonjour,

Si ces tâches font partie de vos compétences, je ne vois pas comment vous pourriez refuser de les accomplir sans risquer une sanction pour insubordination qui pourrait aller jusqu'au licenciement...

Par **Paul PERUISSET**, le **03/10/2011** à **19:55**

Bonjour Pinta,

J'ajouterai simplement que l'annonce du Pôle emploi, n'a aucune valeur juridique.

Cordialement,  
Paul PERUISSET